Synthèse du discours de M. Jean-Pierre LAFLAQUIERE, Haut-Commissaire de la République, lors du cocktail offert à l'occasion du départ de M. Jean-Michel JUMEZ, Chef des subdivisions administratives des îles du Vent des îles Sous-le-Vent –

Mardi 6 août 2013

Originaire de la région d'Amiens, dans la Somme, en Picardie, Jean-Michel JUMEZ est titulaire d'une maîtrise d'économie et gestion et d'un certificat d'aptitude à l'administration des entreprises. Après avoir réussi le concours d'attaché de préfecture, en 1987, il prend le poste de chef du bureau de cabinet du préfet de la Somme à Amiens. C'est un poste où l'on découvre le fonctionnement d'une préfecture, Jean-Michel JUMEZ y est resté 7ans. Puis il est devenu le directeur administratif du secrétariat général de l'administration régionale de Picardie pendant 3 ans. En 1998, il rejoint Lille pour occuper le poste de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Nord Pas-de-Calais. Il aurait presque pu y croiser M. Jean-Pierre LAFLAQUIERE, qui occupait le poste de directeur de cabinet 9 mois plus tôt. Jean-Michel JUMEZ est ensuite parti à la préfecture d'Aveyron en tant que directeur des services du cabinet pendant 4 années. En 2003, il occupe son premier poste de sous préfet d'arrondissement à Bar-sur-Aube. En 2005, il devient secrétaire général de la préfecture de Lozère. Puis en 2007, il rejoint la Préfecture de Police de Paris en tant que chef du service de gestion des personnels de la Police nationale.

En 2010, Jean-Michel JUMEZ est affecté en Polynésie française en tant que Chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. C'est un poste très intéressant avec comme mission principale l'accompagnement de l'ensemble des communes des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, où l'essentiel de la population de la Polynésie française y est concentrée. Le haut-commissaire a souligné le caractère majeur des dossiers et des projets qui concernent ces communes : la mise en place de la fonction publique communale, le contrat urbain de cohésion sociale, la construction du futur centre de détention de la Polynésie française à Papeari qui représente un investissement majeur pour la Polynésie française (9,5 milliards de F Cfp), le logement social qui est un des volets du contrat de projets et qui évolue avec notamment l'installation prochaine d'un nouvel opérateur de construction de logements sociaux, et le contrat de redynamisation des sites de défense.

Le Haut-Commissaire a remercié Jean-Michel JUMEZ pour son implication dans ces dossiers, pour son sens du contact avec les élus et les partenaires.

En réponse, Jean-Michel JUMEZ a insisté sur trois points :

- ***La chance de servir l'État dans un environnement administratif unique***

Le statut d'autonomie de la Polynésie française est un statut unique dans la République, il permet à l'Etat d'accompagner le Pays dans ses propres compétences dés lors que son intervention participe du développement économique, social et culturel.

C'est un statut porteur d'exigences pour l'État car il implique le respect des intérêts propres au Pays, de ses spécificités géographiques, de l'identité de sa population. Ce statut suppose un

partenariat fort et durable entre l'État, le Pays et les communes.

- ***La chance de travailler dans un Pays exceptionnel :***

Un Pays dont on sent immédiatement les racines et la culture et qui a un sens inné des relations humaines et de la fête avec notamment le Heiva i Raromatai ou encore l'Hawaiki nui qui est une manifestation tout à fait exceptionnelle. Et surtout un Pays qui sait allier tradition et modernité.

- ***La chance de pouvoir donner une dimension humaine aux politiques publiques :***

Deux dossiers m'ont particulièrement marqué de ce point de vue car ce sont deux dossiers qui participent de la relance économique et qui témoignent de l'importance de la dimension humaine dans les politiques publiques :

- Le dossier du centre de détention de la Polynésie française caractérisé par le respect de la dignité humaine face à des conditions de détention indignes, le respect des conditions de travail des personnels pénitentiaires, le respect du dialogue face à des réticences compréhensibles, le respect des engagements pris par l'État en termes d'emplois et de respect de l'environnement.

- Le dossier du développement du tourisme nautique aux Îles Sous-le-Vent caractérisé par la solidarité intercommunale des sept communes des Raromatai, ainsi que la solidarité entre partenaires publics et privés qui ont fait preuve d'écoute et de compréhension.